

DECISION DU MAIRE :DM_006_2024

HAZEMEIJER Johan Bertram et MAXIMOVA Olga - LOCATION APP 6 AU 21 RUE ST JEAN

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération DE_006_2023 autorisant le Maire à louer les gites Saint Jean sis 21 rue Saint Jean, à l'année

Considérant la demande de Monsieur HAZEMEIJER Johan Bertram et Madame MAXIMOVA Olga qui souhaitent louer l'appartement n°6 à compter du 01/05/2024.

Décide :

ARTICLE 1: Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur HAZEMEIJER Johan Bertram et Madame MAXIMOVA Olga pour la location de l'appartement n°6 sis au 21 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an, à compter du 1er mai 2024, moyennant un loyer mensuel de 380€.

ARTICLE 2: Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 16 avril 2024

Le Maire
Patrick LECROQ



AGEDI Dépôt Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2024 06-216602235-20240416-DM_006_2024-AU